

PROCÈS-VERBAL

4^e réunion

Le lundi 18 septembre 2023

tenue à la salle Maurice-Vincent du pavillon Georges-Cabana (local B1-3002) et par visioconférence.

La réunion s'ouvre sous la présidence de Denis Paré, président du conseil. Jocelyne Faucher, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire.

Les membres suivants sont présents :

P ^r Patrick Ayotte	M ^{me} Monique Leroux
M ^{me} France Boulanger	P ^{re} Mélanie Levasseur
P ^r Alexandre Cabral	M. Olivier Marcil
P ^r Daniel Chamberland-Tremblay	M ^{me} Josette Normandeau
M ^{me} Robin Marie Coleman	D ^r Charles Orfali
P ^r Pierre Cossette	M. Denis Paré
M ^{me} Patricia Gauthier	P ^r Matthieu Petit
M. Sébastien Lebel-Grenier	M. Julien Rossignol
M. Yvon Lefebvre	

Les membres suivants se sont excusés :

M ^{me} Lucie Bégin	M ^{me} Julie Ethier
M ^{me} Marie-France Bélanger	M ^{me} Coralie Grégoire

Les vice-rectrices et vice-recteurs et la secrétaire générale participent à la réunion :

P ^r Vincent Aimez	P ^{re} Christine Hudon
P ^r Patrik Doucet	P ^r Jean-Pierre Perreault
P ^{re} Jocelyne Faucher	P ^{re} Denyse Rémillard

CA-2023-09-18-01

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel qu'il a été transmis aux membres du conseil.

CA-2023-09-18-02

Adoption des procès-verbaux des réunions du 12 juin 2023 et 18 juillet 2023

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte les procès-verbaux des réunions du 12 juin 2023 et 18 juillet 2023 tel qu'il a été transmis aux membres du conseil.

CA-2023-09-18-03

Affaires découlant des procès-verbaux des réunions du 12 juin 2023 et du 18 juillet 2023

Les membres du conseil n'apportent aucun suivi relatif aux procès-verbaux des réunions du 12 juin 2023 et du 18 juillet 2023.

CA-2023-09-18-04

Communications du président, de l'équipe du Rectorat et échanges divers

Le président souhaite la bienvenue à Sébastien Lebel-Grenier, principal et vice-chancelier de l'Université Bishop's, à titre de membre du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke. Il souligne l'apport important et le privilège d'avoir deux universités en Estrie.

Le président informe les membres du conseil de la cérémonie de collation des grades qui se tiendra le samedi 23 septembre 2023; il invite les membres du conseil à participer à cet événement très important pour les personnes diplômées.

Le recteur informe les membres du conseil des sujets suivants :

- de la rentrée universitaire 2023 qui accueille la plus grande cohorte étudiante de l'histoire de l'UdeS ainsi que le plus grand contingent international jamais recruté;
- des mesures mises en place afin de favoriser le transport collectif et actif lors de la rentrée qui ont permis une fluidité de la circulation automobile autour et sur le campus principal;
- de l'inauguration de deux nouveaux sentiers de vélo de montagne écoresponsables au parc du Mont-Bellevue aménagés en partenariat avec le Regroupement du parc du Mont-Bellevue et la Ville de Sherbrooke;
- de la poursuite des démarches liées à la désignation de réserve naturelle universitaire du parc du Mont-Bellevue avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec;
- de la cérémonie de collation des grades le 23 septembre 2023 à laquelle 11 600 personnes sont attendues dont 3 130 finissantes et finissants;
- de la Semaine nationale de la vérité et de la réconciliation qui se tiendra du 25 au 30 septembre 2023 pour laquelle plusieurs activités seront offertes sur le campus principal et le campus de la santé;
- de l'entente de principe intervenue avec le Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement (SAREUS) relativement à la convention collective de travail entre ce syndicat et l'UdeS;
- des différentes visites de personnes politiques du fédéral à l'UdeS dont François-Philippe Champagne, ministre canadien de l'Innovation, de la Science et de l'Industrie, accompagné de la députée de Sherbrooke, Élisabeth Brière, de Pablo Rodriguez, ministre canadien des Transports et lieutenant politique du gouvernement fédéral au Québec, d'Yves-François Blanchet, chef du Bloc québécois et de Maxime Blanchette-Joncas, porte-parole du Bloc québécois en matière de sciences et d'innovation et vice-président du comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes;
- de la visite à l'UdeS de Mathieu Gervais, sous-ministre adjoint accompagné d'une délégation du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- de la cérémonie soulignant le quinzième anniversaire du Centre de technologies avancées (CTA) BRP-UdeS tenue le 14 juin 2023;
- de la 4^e édition de l'Invitation Serge Savard qui a réuni plus de 250 golfeuses et golfeurs et un grand nombre de célébrités le 15 août 2023 au profit des étudiantes-athlètes et étudiants-athlètes de l'Université de Sherbrooke;
- du projet de loi no 15 – Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, piloté par le ministre Christian Dubé. Il mentionne ses échanges avec le ministre concernant l'importance pour le développement des activités de recherche et de soins spécialisés, pour l'offre de stages aux personnes étudiantes en médecine et en sciences de la santé, pour les partenariats que la désignation de centre hospitalier universitaire (CHU) soit maintenue et présente dans l'appellation de l'éventuel Santé Québec - Estrie-CHUS, ainsi que la préservation d'une capacité décisionnelle locale importante;
- de l'arrivée de milliers d'étudiantes et étudiants qui a remis en évidence la problématique complexe de la pénurie de logements abordables. L'ensemble des étudiantes et étudiants de l'UdeS ont pu trouver un endroit où se loger. Il remercie la communauté universitaire et la population pour leur collaboration aux efforts en ce sens;

- de la création d'un certificat de la Faculté d'éducation pour les enseignantes et enseignants en emploi non légalement qualifiés le Parcours PROF répondant aux besoins énoncés par les divers acteurs scolaires et visant comme retombée la réussite de tous les élèves.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE

CA-2023-09-18-05

Ordre du jour de la réunion du comité de gouvernance et de déontologie du 11 septembre 2023

La présidente du comité de gouvernance et de déontologie, Monique Leroux, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 11 septembre 2023 (document en annexe).

CA-2023-09-18-06

Compte rendu de la réunion du comité de gouvernance et de déontologie 29 mai 2023

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité de gouvernance et de déontologie du 29 mai 2023. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2023-09-18-07

Conseil d'administration – rapport d'évaluation du fonctionnement 2022-2023 – réception – plan d'amélioration du fonctionnement 2023-2024 – adoption

La présidente du comité de gouvernance et de déontologie, Monique Leroux, remercie les membres du conseil d'avoir répondu en très grand nombre au sondage.

Le comité de gouvernance et de déontologie recommande l'adoption du plan d'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- reçoit le rapport de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année 2022-2023;
- adopte le plan d'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration pour l'année 2023-2024 tel qu'il est présenté en annexe.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-08

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics – reddition de comptes 2022-2023 – information

La secrétaire générale informe les membres qu'aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a été reçue ou traitée par le Secrétariat général au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Elle précise toutefois que les autres modalités de signalements ou de plaintes sont utilisés par les membres de la communauté universitaire.

Les membres du conseil d'administration ont reçu la reddition de comptes 2022-2023 effectuée conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* et la *Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles* (Procédure 2600-069).

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-09

Comité des finances et d'audit – mandat – modification – approbation

Le président mentionne que les principales révisions portent sur les articles 2.2, 2.6 et 2.7 du mandat.

Le comité de gouvernance et de déontologie recommande au conseil d'administration d'approuver les modifications au mandat du comité des finances et d'audit.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le mandat du comité des finances et d'audit modifié tel qu'il est présenté en annexe.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-10

Règles de gouvernance à l'égard des renseignements personnels (Politique 2500-051) – adoption

La secrétaire générale explique que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* oblige les organismes publics à adopter des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels. Elle explique que ces règles établissent les principes directeurs applicables aux cinq étapes du cycle de vie d'un renseignement personnel. Les règles doivent être approuvées par le comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels (CAIPRP) et adoptées par le conseil d'administration de l'Université.

Le comité de gouvernance et de déontologie recommande au conseil d'administration l'adoption des *Règles de gouvernance à l'égard des renseignements personnels* (Politique 2500-051).

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte les *Règles de gouvernance à l'égard des renseignements personnels* (Politique 2500-051) telles qu'elles sont présentées en annexe.

(Document en annexe)

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

CA-2023-09-18-11

Ordre du jour de la réunion du comité des finances et d'audit du 7 septembre 2023

La présidente du comité des finances et d'audit, Patricia Gauthier, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 7 septembre 2023 (document en annexe).

CA-2023-09-18-12

Compte rendu de la réunion du comité des finances et d'audit du 1^{er} juin 2023

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité des finances et d'audit du 1^{er} juin 2023. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2023-09-18-13

États financiers consolidés au 30 avril 2023 – approbation – virements interfonds 2022-2023 – autorisation

Annie Rainville, associée chez Raymond Chabot Grant Thornton, et Claude Gaulin, directeur général du Service des ressources financières, sont invités pour la présentation de ce point.

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable informe les membres du conseil des résultats au 30 avril 2023. Elle résume les écarts budgétaires du fonds de fonctionnement, du fonds avec restriction et du fonds d'immobilisation. La rectrice adjointe fait état de quelques faits saillants des résultats au 30 avril 2023.

M^{me} Ranville présente le rapport de l'auditeur indépendant et les grandes lignes des états financiers de l'Université consolidés au 30 avril 2023.

Le comité des finances et d'audit recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers consolidés au 30 avril 2023 et d'autoriser les virements interfonds 2022-2023.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve les états financiers consolidés au 30 avril 2023 tel qu'ils sont présentés à l'annexe 1;
- autorise les virements interfonds conformément au cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2022-2023 du ministère de l'Enseignement supérieur (paragraphe 2.1) tel qu'ils sont présentés à l'annexe 2.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-14

Déclaration 2022-2023 de la rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable de l'Université de Sherbrooke au sujet du respect des différentes obligations de l'Université

Les membres du conseil d'administration ont reçu la déclaration 2022-2023 de la rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable au sujet du respect des différentes obligations de l'Université requises en vertu de plusieurs lois.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-15

Financement-Québec – régime d'emprunts à long terme – autorisation

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de *la Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), l'Université de Sherbrooke (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2024, lui permettant d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 35 691 359,00 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE la ministre de l'Enseignement supérieur (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 31 juillet 2023;

Il est résolu :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2024, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 35 691 359,00 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **douze mois** s'étendant du 1er avril au 31 mars et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des établissements universitaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux établissements universitaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès de Financement-Québec;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec, financées par marge de crédit auprès de Financement-Québec; ou
 - ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts à long terme antérieurs contractés pour ces dépenses, qui seront échus d'ici le 31 mars 2024.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;

- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : le recteur, la rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable, le vice-recteur aux ressources humaines, la vice-rectrice aux études, le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats, le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures ou la secrétaire générale de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-16

Audit externe des états financiers de l'Université pour l'exercice financier 2023-2024 – nomination – recommandation à l'assemblée de l'Université

Le comité des finances et d'audit recommande la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeurs externes pour l'année 2023-2024.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration recommande à l'assemblée de l'Université la nomination de la firme Raymond Chabot Grand Thornton (RCGT) à titre d'auditeurs externes des livres comptables de l'Université de Sherbrooke pour l'exercice financier 2023-2024.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-17

Plan décennal des investissements universitaires 2024-2034 – information – confidentialité

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable informe les membres du conseil de la transmission du *Plan décennal des investissements universitaires 2024-2034* au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), étant entendu que les documents et renseignements relatifs à ce plan sont confidentiels.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-18

Plan directeur immobilier 2023-2026 – budget d'investissement 2023-2024 – agrandissement du pavillon C1 de la Faculté de génie – modification – approbation – confidentialité

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable informe les membres du conseil que le projet d'agrandissement du pavillon C1 de la Faculté de génie s'inscrit dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre du gouvernement du Québec qui vise l'augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants en génie. Elle explique que cette augmentation du nombre de personnes étudiantes se traduit par une augmentation de superficie des espaces reliés à l'enseignement. La rectrice adjointe informe les membres du conseil que des démarches ont été entreprises auprès du ministère de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir un financement supplémentaire.

Le comité des finances et d'audit recommande d'approuver le budget révisé du projet d'agrandissement du pavillon C1 de la Faculté de génie.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve le budget et le financement révisés du projet d'agrandissement du pavillon C1 de la Faculté de génie dans le cadre du plan directeur immobilier 2023-2026 – budget d'investissement 2023-2024 (CA-2023-03-27-09);
- demande à la direction de l'Université de poursuivre les démarches auprès du ministère de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir une aide financière supplémentaire pour la réalisation du projet;
- déclare confidentiels tous les renseignements et documents relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-19

Faculté de génie – location d'espaces – approbation – confidentialité

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable explique que le déficit d'espace actuel à la Faculté de génie nécessite la location temporaire de locaux à proximité du campus principal.

Le comité des finances et d'audit recommande la mise en place d'un contrat de bail pour la location d'espace pour la Faculté de génie.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, sous réserve des approbations ministérielles requises, le conseil d'administration :

- approuve la mise en place d'un contrat de bail pour la location d'espaces reliés aux activités d'enseignement de la Faculté de génie;
- autorise le comité de direction de l'Université à conclure toutes les ententes et à approuver tous les documents découlant de cette décision et à en désigner les signataires;
- déclare confidentiels tous les renseignements et documents relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-20

Faculté de médecine et des sciences de la santé – location d'espaces – approbation – confidentialité

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable explique que le gouvernement du Québec a émis le souhait d'augmenter davantage le nombre des admissions au

premier cycle en médecine dès la prochaine rentrée universitaire et pour les années suivantes. En vue de participer à cette formation de personnes supplémentaires, la Faculté de médecine et des sciences de la santé souhaite accepter un plus grand nombre d'étudiantes et étudiants au baccalauréat. Des locaux supplémentaires sont requis pour offrir les activités pédagogiques. La rectrice adjointe explique qu'étant donné les déficits d'espace actuels, l'option retenue consiste à louer des locaux à proximité du campus de la santé afin de déménager des services administratifs.

Le comité des finances et d'audit recommande la mise en place d'un contrat de bail pour la location d'espace pour la Faculté de médecine et des sciences de la santé.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, sous réserve des approbations ministérielles requises, le conseil d'administration :

- approuve la mise en place d'un contrat de bail pour la location d'espaces reliés aux activités d'enseignement de la Faculté de médecine et des sciences de la santé;
- autorise le comité de direction de l'Université à conclure toutes les ententes et à approuver tous les documents découlant de cette décision et à en désigner les signataires;
- déclare confidentiels tous les renseignements et documents relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA-2023-09-18-21

Ordres du jour des réunions du comité des ressources humaines du 21 juin, du 6 et du 10 juillet et du 13 septembre 2023

La présidente du comité des ressources humaines, Robin Marie Coleman, fait rapport des travaux du comité lors des réunions du 21 juin, du 6 et du 10 juillet et du 13 septembre 2023 (document en annexe).

CA-2023-09-18-22

Comptes rendus des réunions du comité des ressources humaines du 5 et 21 juin ainsi que du 6 et 10 juillet 2023

Les membres du conseil d'administration ont reçu les comptes rendus des réunions du comité des ressources humaines du 5 et 21 juin ainsi que du 6 et 10 juillet 2023. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2023-09-18-23

Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat (Règlement 2575-028) – personnel de direction du Rectorat – augmentation salariale au 1^{er} avril 2023 – ratification – confidentialité

Le vice-recteur aux ressources humaines explique les principaux faits saillants de cette demande de ratification au sujet de l'augmentation salariale du personnel de direction du Rectorat.

Le comité des finances et d'audit et le comité des ressources humaines recommandent l'approbation de cette recommandation.

Les membres du comité de direction de l'Université se retirent de la salle de réunion pour les délibérations et la prise de décision.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- ratifie la décision du comité de direction de l'Université d'approuver une augmentation salariale au 1^{er} avril 2023 pour le personnel de direction du Rectorat telle qu'elle apparaît en annexe;
- mandate le comité de direction de l'Université pour mettre à jour la table salariale du *Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat* (Règlement 2575-028);
- déclare confidentiels tous les documents et renseignements relatifs à cette décision jusqu'au moment de l'annonce du traitement de cette augmentation salariale par le Service des ressources financières.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-24

Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement de l'Université de Sherbrooke (SAREUS) (AFPC-FTQ) – convention collective de travail – entente de principe – approbation

Julien Rossignol se retire de la salle de réunion pour les délibérations et la prise de décision.

Le vice-recteur aux ressources humaines rappelle les objectifs généraux que l'Université s'était fixés pour cette négociation. Le recteur ajoute que les membres du SAREUS se sont prononcés sur l'entente de principe le 20 juillet 2023 et l'ont adoptée à 87,5 %.

Le comité des finances et d'audit et le comité des ressources humaines recommandent l'approbation de l'entente de principe avec le SAREUS.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve l'entente de principe intervenue avec le Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement de l'Université de Sherbrooke (SAREUS) (AFPC-FTQ) relativement à la convention collective de travail entre ce syndicat et l'Université telle qu'elle est présentée en annexe;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver les documents qui en découlent et à en désigner les signataires.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-25

Règlement sur l'exonération des droits de scolarité (Règlement 2575-005) – modification – approbation

France Boulanger se retire de la salle de réunion pour les délibérations et la prise de décision.

Le vice-recteur aux ressources humaines rappelle que les membres du Syndicat des employées et employés de soutien de l'Université de Sherbrooke (SEESUS) et le personnel de soutien non syndiqué bénéficient de l'exonération des droits de scolarité. Afin de tenir compte des dernières négociations de certains contrats de travail, le Règlement 2575-005 doit être mis à jour.

Le comité des ressources humaines recommande d'approuver le Règlement 2575-005 modifié.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le *Règlement sur l'exonération des droits de scolarité* (Règlement 2575-005) modifié tel qu'il apparaît en annexe.

(Document en annexe)

COMITÉ DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

CA-2023-09-18-26

Ordre du jour de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 1^{er} septembre 2023

En l'absence de la présidente du comité de gouvernance des ressources informationnelles, le vice-recteur à la transformation numérique fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 1^{er} septembre 2023 (document en annexe).

CA-2023-09-18-27

Compte rendu de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 26 mai 2023

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 26 mai 2023. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2023-09-18-28

Projet Véo – état de situation

Le vice-recteur à la transformation numérique fait état de l'évolution du Projet Véo. Les membres échangent sur les contingences et les échéanciers de livraison des différents modules.

CA-2023-09-18-29

Service du développement et de la transformation du dossier étudiant (SDTDÉ) – projet Véo – suivi trimestriel – information – confidentialité

Le vice-recteur à la transformation numérique informe les membres de l'avancement du projet Véo et les faits saillants en date du 31 août 2023.

Le conseil d'administration reçoit à des fins d'analyse et d'évaluation le suivi trimestriel du projet Véo en date du 31 août 2023 et déclare confidentiels tous les documents et renseignements relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

NOMINATIONS/ÉLECTIONS

CA-2023-09-18-30

Conseil d'administration – présidence – élection

Monique Leroux se retire de la réunion pour les délibérations et la prise de décision.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- élit Monique Leroux à la présidence du conseil d'administration pour un premier mandat d'un an débutant le 29 octobre 2023 et se terminant le 28 octobre 2024;
- prolonge le mandat actuel de Denis Paré à la présidence du conseil d'administration jusqu'au 28 octobre 2023.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-31

Conseil d'administration – vice-présidence – élection

Patricia Gauthier se retire de la réunion pour les délibérations et la prise de décision.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration élit Patricia Gauthier à la vice-présidence du conseil d'administration pour un premier mandat d'un an débutant le 1^{er} octobre 2023 et se terminant le 30 septembre 2024.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-32

Comité des finances et d'audit – nomination

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme Lucie Bégin à titre de membre externe du comité des finances et d'audit pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 29 septembre 2023 et se terminant le 28 septembre 2026.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-33

Comité de gouvernance et de déontologie – nominations

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme :

- Robin Marie Coleman à titre de membre externe du comité de gouvernance et de déontologie pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 29 septembre 2023 et se terminant le 28 septembre 2026;
- Denis Paré à titre de membre externe du comité de gouvernance et de déontologie pour un premier mandat de trois ans débutant le 29 octobre 2023 et se terminant le 28 octobre 2026;
- Olivier Marcil à titre de membre externe du comité de gouvernance et de déontologie pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 29 septembre 2023 et se terminant le 28 septembre 2026.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-34

Comité des ressources humaines – nominations

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme :

- Robin Marie Coleman à titre de membre externe du comité des ressources humaines pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 29 septembre 2023 et se terminant le 30 septembre 2026;
- Sébastien Lebel-Grenier à titre de membre externe du comité des ressources humaines pour un premier mandat de trois ans débutant le 19 septembre 2023 et se terminant le 18 septembre 2026.

(Document en annexe)

CA-2023-09-18-35

Faculté de droit – vice-doyenne, vice-doyens et secrétaire de faculté – nominations

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme :

- Pr David Koussens à titre de vice-doyen à la Faculté de droit pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2027;
- Pr Pascal Fréchette à titre de vice-doyen à la Faculté de droit pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2027;
- Pre Véronique Fortin à titre de vice-doyenne à la Faculté de droit pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2025;
- Josée Chartier à titre de secrétaire de faculté à la Faculté de droit pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2027,

étant entendu que, dans l'éventualité où le poste de doyenne de la Faculté de droit deviendrait vacant avant le 31 décembre 2027, leurs mandats prendront fin au moment où le poste de doyenne ou de doyen sera pourvu.

(Document en annexe)

CABINET DU RECTEUR ET VICE-RECTORATS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CA-2023-09-18-36

Toponymie – adoption d'un toponyme – confidentialité

La secrétaire générale informe les membres du conseil que le comité de toponymie a recommandé d'attribuer un toponyme au hall du Rectorat du pavillon Georges-Cabana.

Le comité de direction de l'Université recommande l'adoption du toponyme.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- adopte le toponyme dont le libellé apparaît en annexe;
- déclare confidentiels les documents et les renseignements relatifs à cette décision jusqu'à l'annonce officielle de la décision.

(Document en annexe)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CA-2023-09-18-37

Procès-verbaux des instances

Les membres du conseil d'administration ont reçu les procès-verbaux des instances suivantes :

- Comité de direction de l'Université – procès-verbaux des réunions des mois de juin, juillet et août 2023;
- Conseil des études – procès-verbaux des réunions du 24 mai 2023;
- Conseil de la recherche – procès-verbal de la réunion du 17 mai 2023.

(Documents en annexe)

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

CA-2023-09-18-38

Date de la prochaine réunion

Conformément au calendrier des réunions prévues pour l'année universitaire 2023-2024, le conseil d'administration fixe la prochaine réunion au lundi 30 octobre 2023, sous réserve de modification par le président si les circonstances l'exigent.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

CA-2023-09-18-39

Clôture de la réunion

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration termine sa réunion.

Confirmé à la réunion du 30 octobre 2023.

Monique Leroux, présidente

Jocelyne Faucher, secrétaire

[Procès-verbal adopté, original signé.]